

PIECE 2 : PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE

Le projet porte sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la ville de Dourdan.

Le patrimoine concerné par le projet concerne 33 ERP et 20 IOP.

Un Ad'AP a déjà été déposé par la ville de Dourdan, mais une partie de son patrimoine n'avait pas été pris en compte. Le précédent a été déposé le 25 septembre 2015 (n° 091 200 15 200104). La ville a engagé une nouvelle démarche en prenant en compte les IOP lui appartenant. Désormais, le patrimoine de la ville lui permet d'obtenir trois périodes soit une mise en conformité sur 9 ans.

La mise en accessibilité se fera donc sur trois périodes de trois ans de la manière suivante :

Concernant la première année la mise en accessibilité a été priorisée sur le groupe scolaire Jean-François Régnard car des travaux ont été prévus sur l'année 2016 dans le restaurant scolaire. De plus, il est prévu de traiter l'accessibilité de l'office du tourisme car le bâtiment présente peu de problématiques.

La deuxième année la mise en accessibilité a été axée sur l'Hôtel de ville car dans ce cas également des travaux sont prévus cette année-là.

La troisième année ce sont les bâtiments culturels (bibliothèque, centre culturel, cinéma) qui seront rendus accessibles car ils reçoivent beaucoup de public.

La quatrième et cinquième année seront traitées les bâtiments associatifs ainsi que le patrimoine historique. En 2019 la mise en accessibilité ciblera les bâtiments de musique, de danse et recevant un public jeune. En 2020 seront traités le patrimoine culturel ainsi que les bâtiments restants (écoles, administrations, église).

A partir de la 6ème année, la mise en conformité se fera sur les installations ouvertes au public. Plus de la moitié des IOP seront traitées en 2021.

La troisième période permettra de rendre accessible les parcs et les ERP moins fréquentés. Une évolution du patrimoine se fera peut-être d'ici 2024, notamment pour le préfabriqué du stade Gallais. Ils seront donc mis en conformité lors de la dernière année.

La stratégie de mise en accessibilité se décompose pour un montant global de 1 949 884 € HT

Département	Année	Montant HT (€)
91 ESSONNE	2016	73 689€
91 ESSONNE	2017	135 492€
91 ESSONNE	2018	128 220€

91 ESSONNE	2019	140 194€
91 ESSONNE	2020	141 833€
91 ESSONNE	2021	179 230€
91 ESSONNE	2022	161 110€
91 ESSONNE	2023	270 401€
91 ESSONNE	2024	719 715€